

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-trois.

- Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sylvain SABARD - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER
- Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sébastien SABOURIN
- Pouvoir :** Claude MAULOISE donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	27
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 85/2023

Objet : Provision pour dépréciation de compte de tiers

La constitution d'une provision est une des applications comptables du principe de prudence. L'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales fait des dotations aux provisions une dépense obligatoire, notamment lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Considérant l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;
Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY doit prendre par délibération toutes décisions relatives aux provisions ;
Considérant que le régime des provisions est celui des provisions semi-budgétaire ;

Vu la demande du Payeur Départemental de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers à l'encontre de la SCI du VILLE, pour laquelle le SDEY a réalisé une extension lotissement à Ancy-le-Libre.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Décide** de constituer une provision à hauteur de 360 € correspondant à 20% de la créance. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023 par l'intermédiaire de la Décision Modificative n° 3 au compte 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY

COLLECTIVITÉ
67800-SYND DEP D ENERGIES DE L YONNE

Envoyé en préfecture le 26/12/2023	NOMENCLATURE
Reçu en préfecture le 26/12/2023	
Publié le	M14
ID : 089-200047181-20231221-DE85_2023-DE	

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :

Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 20%)	0,00	359,08
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE		
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	0,00	359,08

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À PRÉVOIR	
Complément de la provision (C/6817) pour :	360,00 €

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
SCI DU VILLE	T-996	10/09/2021	46726	1 795,42	SATD (en cours) 18/10/2023 - 17/12/2023	0,00	359,08